

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 8
Nombre d'absents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.
Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_073_CC_2
*Vote de la décision modificative n°1 au
budget 2023: budget principal, budget
annexe de la GEMAPI, budget annexe de
l'Eau Potable, budget annexe de
l'Assainissement des Eaux Usées*

Nombre de votants : 43

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-
LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE -
Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-
BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE -
Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU
- M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Jocelyne
CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime
FROMNTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte
DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT -
Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme
Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M.
Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille
MOREL-COIANIZ procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD
procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M.
Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Jean-Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_073_CC_2 : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2023: BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI, BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE, BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Président de séance expose :

1- BUDGET PRINCIPAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 2.441.750 €

Dans le cadre de la présente Décision Modificative (DM) il convient de réajuster les crédits inscrits au budget 2023.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 2.441.750 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		186 318 373,32	2 441 750,00	188 760 123,32
011	Charges à caractère général	91 368 393,00	- 626 015,00	90 742 378,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 510 000,00	-	21 510 000,00
014	Atténuation de produits	20 420 000,00	1 541 100,00	21 961 100,00
65	Autres charges de gestion	20 147 405,00	76 934,00	20 224 339,00
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	197 000,00	-	197 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		153 642 798,00	992 019,00	154 634 817,00
66	Charges financières	1 400 000,00	-	1 400 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	2 200,00	2 200,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	-	3 700,00	3 700,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		155 042 798,00	997 919,00	156 040 717,00
023	Virement à la section d'investissement	20 248 575,32	1 443 831,00	21 692 406,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 027 000,00	-	11 027 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		31 275 575,32	1 443 831,00	32 719 406,32

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

*** CHAPITRE 011 : « Charges à caractère général » = (-) 626.015 €**

Les principales demandes portent notamment sur les articles suivants :

-article 60632 : « Fournitures de petits équipements » : + 315.000 €

Ces crédits concernent l'acquisition de petites fournitures pour assurer le fonctionnement de la régie « fonds mutualisé d'aide à l'habitat ».

-article 6068 : « Autres matières et fournitures » : (-) 1.740.800 €

La collecte des bio déchets étant décalée en 2024, les acquisitions de sacs seront prévues au budget 2024.

-article 615232 : « Réseaux » : + 580.000 €

Il s'agit d'un complément de crédits pour la gestion des eaux pluviales par les communes membres dans le cadre des conventions de gestion transitoire.

*** CHAPITRE 014 : « Atténuations de produits » = + 1.541.100 €**

Les principales demandes portent notamment sur les articles suivants :

-article 739211 : « Attributions de compensation » : + 1.040.000 €

Ces crédits concernent la commune du Port dans le cadre du transfert économiques (régularisation de l'attribution de compensation versée depuis 2018). Cette dépense est couverte par une provision constituée en 2021 (voir nature 7815).

-article 7398 : « Reversements, restitutions et prélèvements divers » : + 500.000 €

Compte tenu des déclarations des hébergeurs relatives à la taxe de séjour, le montant prévu au budget 2023 peut être augmenté de 500.000 €. L'enveloppe est intégralement reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTIO). Ce chiffre confirme la reprise de l'activité touristique sur la région ouest.

*** CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion courante » = + 76.934 €**

Les principales demandes portent notamment sur les articles suivants :

-article 6541 : « Créances admises en non-valeur » : + 43.300 €

Cette ouverture de crédit fera l'objet d'une délibération distincte.

-article 6542 : « Créances éteintes » : + 20.000 €

Les entreprises en liquidation ne sont plus en mesure d'honorer leurs créances qui deviennent ainsi irrécouvrables. Il convient de prévoir des crédits pour constater cet état de fait.

-article 657358 : « Autres groupements » : + 50.000 €

Ces crédits complémentaires concernent la contribution 2023 du TCO pour le syndicat mixte des transports de la Réunion (SMTR).

-article 65748 : « Autres personnes de droit privé » : + 8.000 €

Ces crédits complémentaires concernent les subventions à verser dans le domaine de la mobilité.

-article 65888 : « Autres » : (-) 44.366 €

*** CHAPITRE 67 : « Charges exceptionnelles » = + 2.200 €**

-article 673 : « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : + 2.200 €

*** CHAPITRE 68 : « Dotations aux amortissements, dépréciations » = + 3.700 €**

-article 6817 : « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : + 3.700 €

*** CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = + 1.443.831 €**

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 2.441.750 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		186 318 373,32	2 441 750,00	188 760 123,32
013	Atténuation de charges (sauf icne)	50 000,00	-	50 000,00
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	1 484 700,00	-	1 484 700,00
73	Impôts et taxes	34 595 000,00	-	34 595 000,00
731	Fiscalité locale	93 700 000,00	500 000,00	94 200 000,00
74	Dotations, participations	29 823 590,00	-	29 823 590,00
75	Produits de gestion courante	4 785 510,00	911 750,00	5 697 260,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		164 438 800,00	1 411 750,00	165 850 550,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	275 000	1 030 000,00	1 305 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		164 713 800,00	2 441 750,00	167 155 550,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	-	2 000 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 000 000,00	-	2 000 000,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	19 604 573,32	-	19 604 573,32

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

*** CHAPITRE 731 : « Fiscalité locale » = + 500.000 €**

-article 731721 : « Taxe de séjour » : + 500.000 €

*** CHAPITRE 75 : « Autres produits de gestion courante » = + 911.750 €**

-article 752 : « Revenus des immeubles » : + 745.100 €

Il s'agit d'un complément de crédits pour les loyers à encaisser en 2023 dans le cadre de la DUP Cambaie.

-article 75888 : « Autres » : + 166.650 €

Le Budget Principal réalise des prestations pour le compte des budgets annexes. Ces crédits permettront de refacturer ces prestations.

*** CHAPITRE 78 : « Reprise sur provision » = + 1.030.000 €**

-article 7815 : « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courants » : + 900.000 €

En 2021, une provision de 900.000 € a été constituée suite au transfert de la compétence zones d'activités économiques au TCO. Le montant définitif sera arrêté après validation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il convient donc de reprendre cette provision pour payer les sommes dues.

-article 7817 : « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » : + 130.000 €

Entre 2014 et 2021, des provisions ont été constituées. L'objectif étant de faire face à des créances irrécouvrables (admission en non-valeur ou créances éteintes). La reprise de ces provisions sur l'exercice 2023 permettra ainsi de couvrir les créances admises en non-valeur ainsi que les créances éteintes (voir nature 6541 et 6542).

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : (-) 2 826 735 €

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- en dépenses, les crédits sont réajustés conformément à l'avancement des opérations programmés au budget 2023 (- 2.826.735 €) ;
- en recettes, les crédits tiennent compte du virement complémentaire de la section de fonctionnement (+ 1.443.831 €).

A- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : (-) 2 826 735 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		70 537 819,82	- 2 826 735,00	67 711 084,82
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	8 487 946,28	- 55 900,00	8 432 046,28
204	Subventions d'équipement versées	1 669 323,86	- 618 095,00	1 051 228,86
21	Immobilisations corporelles	21 112 887,73	- 1 327 032,00	19 785 855,73
23	Immobilisations en cours	11 731 136,40	- 816 682,00	10 914 454,40
26	Participation	289 026,00	- 54 026,00	235 000,00
27	Autres immobilisations financières	137 000,00	45 000,00	182 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000,00	-	6 800 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		50 227 320,27	- 2 826 735,00	47 400 585,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	-	2 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	340 000,00	-	340 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 340 000,00	-	2 340 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	17 970 499,55	-	17 970 499,55

*** CHAPITRE 20 : « Immobilisations incorporelles » = (-) 55.900 €**

La principale demande porte notamment sur l'article suivant :

-article 2031 : « Frais d'étude » : (-) 56.900 €

*** CHAPITRE 204 : « Subventions d'équipement versées » = (-) 618.000 €**

-article 2041412 : « Bâtiments et installations » : (-) 96.965 €

Le réajustement proposé tient compte des appels de fonds qui seront transmis d'ici le 31 décembre 2023 pour l'opération NPNRU Ariste Bolon.

-article 2041581 : « Biens mobiliers, matériel et études » : + 108.870 €

-article 20422 : « Bâtiments et installations » : (-) 630.000 €

Ces crédits concernent la régie « fonds mutualisé d'aide à l'habitat ». Il n'y aura pas de subventions d'équipement à verser, mais des interventions directes chez les particuliers. Les crédits sont donc réajustés. En parallèle, un complément de crédits a été prévu en section de fonctionnement pour l'acquisition de fournitures.

*** CHAPITRE 21 : « Immobilisations corporelles » = (-) 1.327.032 €**

Compte tenu de l'avancement des opérations, les crédits peuvent être revus comme suit :

-article 21751 : « Réseaux de voirie » : + 460.000 €

Il s'agit d'un complément de crédits pour la gestion des eaux pluviales par les communes membres dans le cadre des conventions de gestion transitoire.

-article 2188 : « Autres immobilisations » : (-) 1.566.732 €

Ce réajustement concerne principalement l'acquisition de matériels de pré collecte.

*** CHAPITRE 23 : « Immobilisations en cours » = (-) 816.682 €**

Compte tenu de l'avancement des opérations, les crédits doivent être réajustés comme suit :

-article 2313 : « Constructions » : + 578.692 €

Les crédits sont ajustés principalement sur les opérations suivantes : travaux relatifs à la maison de la mer (+ 200.765 €), réhabilitation de la décharge de Cambaie (+ 155.000 €), extension de la zone d'activités de la Pointe des Châteaux (+ 134.000 €), réalisation de l'Ecole d'Enseignement Artistique (+ 83.250 M€).

-article 2315 : « Installations, matériel et outillage techniques » : + 92.600 €

Ce crédit concerne le pôle d'échange du Port.

-article 2317 : « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » : (-) 1.750.000 €

Les crédits sont revus à la baisse pour l'opération Henri Cornu, compte tenu de l'état d'avancement de cette opération.

-article 237 : « Avances versées sur commandes d'immobilisation incorporelles » : + 10.000 €.

Ces crédits permettront de payer les avances forfaitaires pour les conventions de mandat qui seront notifiées avant la fin de l'exercice 2023.

-article 238 : « Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles » : + 52.026 €

Ces crédits concernent les avances à payer au démarrage des marchés de travaux.

*** CHAPITRE 26 : « Participations et créances rattachées à des participations » = (-) 54.026 €**

-article 261 : « Titres de participation » : + 10.000 €

-article 266 : « Autres formes de participations » : (-) 64.026 €

Les crédits sont réaffectés au chapitre 23.

*** CHAPITRE 27 : « Autres immobilisations financières » = 45.000 €**

-article 275 : « Dépôts et cautionnement versés » : + 45.000 €

Ces crédits complémentaires portent sur la maîtrise foncière de Cambaie.

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : (-) 2 826 735€

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		70 537 819,82	- 2 826 735,00	67 711 084,82
13	Subventions d'investissement	10 968 800,00	- 4 270 566,00	6 698 234,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	129 000,00	-	129 000,00
10	Dot et fonds divers (sauf 1068)	5 680 707,68	-	5 680 707,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 743 736,82	-	19 743 736,82
024	Produits de cession	2 400 000,00	-	2 400 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		38 922 244,50	- 4 270 566,00	34 651 678,50
021	Virement de la sect de fonct.	20 248 575,32	1 443 831,00	21 692 406,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 027 000,00	-	11 027 000,00
041	Opérations patrimoniales	340 000,00	-	340 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		31 615 575,32	1 443 831,00	33 059 406,32
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

* **CHAPITRE 13 : « Subventions d'investissement » = (-) 4.270.566 €**

-article 1311 : « Etat et établissements nationaux » : (-) 4.270.566 €

Cette inscription permet de prendre en compte l'ajustement effectué au niveau des dépenses d'équipement prévu en réalisation sur 2023.

* **CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = + 1.443.831 €**

CONCLUSION : Compte tenu des reports 2022 et inscriptions nouvelles prévues dans le budget supplémentaire, le budget 2023 du TCO s'élève à **256.471.208,14 €**.

2- BUDGET ANNEXE GEMAPI**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 110.000 €**

Dans le cadre de la présente DM, il convient de réajuster les crédits inscrits au budget 2023.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 110.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 216 886,39	110 000,00	4 326 886,39
011	Charges à caractère général	448 545,00	228 000,00	676 545,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	935 000,00	241 000,00	1 176 000,00
014	Atténuation de produits	182 139,39	-	182 139,39
65	Autres charges de gestion	10 000,00	60 504,00	70 504,00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		1 575 684,39	529 504,00	2 105 188,39
66	Charges financières	52 500,00	-	52 500,00
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 628 184,39	529 504,00	2 157 688,39
023	Virement à la section d'investissement	2 518 702,00	- 419 504,00	2 099 198,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	-	70 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 588 702,00	- 419 504,00	2 169 198,00

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

* **CHAPITRE 011 « Charges à caractère général » = + 228.000 €**

-article 611 : « Prestations de service » = + 228.000 €

* **CHAPITRE 012 : « Charges de personnel et frais assimilés » = + 241.000 €**

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » : + 241.000 €
Le temps de travail des agents de la Direction de l'Eau se répartit entre (eau potable, assainissement des eaux usées et GEMAPI). Ce complément de crédit concerne des écritures de refacturation des frais de personnel portés par les autres budgets.

* **CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion » = + 60.504 €**

-article 6583 : « Intérêts moratoires et pénalités sur marchés » : + 60.504 €
Cette ouverture de crédits concerne les intérêts moratoires dus par le TCO.

* **CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = (-) 419.504 €**

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 110.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 216 886,39	110 000,00	4 326 886,39
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	150 000,00	-	150 000,00
731	Fiscalité locale	3 170 000,00	-	3 170 000,00
74	Dotations, participations	145 702,00	-	145 702,00
75	Produits de gestion courante	-	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		3 465 702,00	40 000,00	3 505 702,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 465 702,00	40 000,00	3 505 702,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000,00	70 000,00	770 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		700 000,00	70 000,00	770 000,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	51 184,39	-	51 184,39

* **CHAPITRE 75 : « Autres produits de gestion courante » = + 40.000 €**

-article 75888 : « Autres » : + 40.000 €

Il s'agit d'une ouverture de crédits pour des produits de gestion courante à encaisser.

* **CHAPITRE 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 70.000 €**

Il s'agit d'un complément de crédits au budget 2023 qui permettra d'amortir les subventions d'investissement reçues.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : (-) 199.484 €

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- en dépenses, les crédits sont réajustés conformément à l'état d'avancement des opérations programmés au budget 2023, soit (-) 269.484 M€ pour les dépenses réelles d'investissement ;
- les recettes sont en parallèle revues à la baisse .

A- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : (-) 199 484 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 893 487,45	- 199 484,00	12 694 003,45
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	1 162 119,00	111 226,00	1 273 345,00
21	Immobilisations corporelles	172 010,76	16 000,00	188 010,76
23	Immobilisations en cours	3 529 576,00	- 421 710,00	3 107 866,00
27	Autres immobilisations financières	110 848,00	25 000,00	135 848,00
13	Subventions d'investissement	3 000,00	-	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	-	175 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 152 553,76	- 269 484,00	4 883 069,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000,00	70 000,00	770 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		700 000,00	70 000,00	770 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	7 040 933,69	-	7 040 933,69

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

* **CHAPITRE 20 : « Immobilisations incorporelles » = + 111.226 €**

-article 2031 : « Frais d'études » : + 111.097 €

-article 2033 : « Frais d'insertion » : + 129 €

* **CHAPITRE 21 : « Immobilisations corporelles » = + 16.000 €**

-article 2188 : « Autres immobilisations » : + 16.000 €

* **CHAPITRE 23 : « Immobilisations en cours » = (-) 421.710 €**

-article 2313 : « Construction » : (-) 421.710 €

Les crédits sont ajustés principalement sur les opérations : « PAPI » aval de l'ermitage (- 300 000 €) et confortement des berges de la rivière des galets (- 133.947 €).

* **CHAPITRE 27 : « Autres immobilisations financières » = + 25.000 €**

-article 275 : « Dépôts et cautionnements versés » : + 25.000 €

* **CHAPITRE 040 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 70.000 €**

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : (-) 199.484 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 893 487,45	- 199 484,00	12 694 003,45
13	Subventions d'investissement	1 258 000,00	-	1 258 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 173 170,00	220 020,00	1 393 190,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		2 431 170,00	220 020,00	2 651 190,00
10	Dot et fonds divers (sauf 1068)	800 000,00	-	800 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 073 615,45	-	7 073 615,45
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		7 873 615,45	-	7 873 615,45
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		10 304 785,45	220 020,00	10 524 805,45
021	Virement de la sect de fonct.	2 518 702,00	- 419 504,00	2 099 198,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	-	70 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 588 702,00	- 419 504,00	2 169 198,00
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

* **CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = + 220.020 €**

-article 1641 : « Emprunts en euros » : + 220.020 €

* **CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = (-) 419.504 €**

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget annexe de la GEMAPI s'élève à **17.020.889,84 €**.

3- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0 €

Dans le cadre de la présente DM, les réajustements proposés en fonctionnement sont équilibrés.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 506 731,84	-	6 506 731,84
011	Charges à caractère général	70 850,00	-	70 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 183 000,00	104 000,00	1 287 000,00
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion	-	10,00	10,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 253 850,00	104 010,00	1 357 860,00
66	Charges financières	590 000,00	-	590 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	18 000,00	18 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 843 850,00	122 010,00	1 965 860,00
023	Virement à la section d'investissement	4 662 881,84	- 122 010,00	4 540 871,84
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 662 881,84	- 122 010,00	4 540 871,84

* **CHAPITRE 012 : « Charges de personnel et frais assimilés » = + 104.000 €**

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » : + 104.000 €

Le temps de travail des agents de la Direction de l'Eau se répartit entre les différents budgets annexes (eau potable, assainissement des eaux usées et GEMAPI). Ce complément concerne des écritures de refacturation des frais de personnel portés par les autres budgets.

* **CHAPITRE 67 : « Charges exceptionnelles » = + 18.000 €**

-article 6711 : « Intérêts moratoires et pénalités sur marchés » : + 18.000 €

Cette ouverture de crédits concerne les intérêts moratoires dus par le TCO.

* **CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = (-) 122.010 €**

L'ajustement des crédits proposés est compensé par la réduction du virement à la section d'investissement.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 1.981.000 €

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- en dépenses, les crédits sont réajustés conformément à l'état d'avancement des opérations programmés au budget 2023 (+ 1.981.000 €) ;
- en recettes, les crédits sont réajustés d'autant.

A- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 1.981.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 147 145,31	1 981 000,00	21 128 145,31
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	965 000,00	- 486 000,00	479 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 316 891,79	- 763 000,00	2 553 891,79
23	Immobilisations en cours	12 498 000,00	3 230 000,00	15 728 000,00
26	Participation	30 600,00	-	30 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 150 000,00	-	1 150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		17 960 491,79	1 981 000,00	19 941 491,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	430 000,00	-	430 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		430 000,00	-	430 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	756 653,52	-	756 653,52

* **CHAPITRE 20 : « Immobilisations incorporelles » = (-) 486.000 €**

-article 2031 : « Frais d'études » : (-) 26.000 €

-article 2087 : « Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition » : (-) 460.000 €.

* **CHAPITRE 21 : « Immobilisations corporelles » = (-) 763.000 €**

-article 217351 : « Réseaux d'adduction d'eau (mise à disposition) » : (-) 763.000 €

* **CHAPITRE 23 : « Immobilisations en cours » = + 3.230.000 €**

-article 2317 : « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » : 3.230.000 €

Les réajustements proposés concernent principalement les travaux de la station de potabilisation de Maduran (+ 3.000.000 €), compte tenu de l'état d'avancement du chantier.

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 1.981.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 147 145,31	1 981 000,00	21 128 145,31
13	Subventions d'investissement	2 500 000,00	-	2 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 780 718,16	2 103 010,00	12 883 728,16
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		13 280 718,16	2 103 010,00	15 383 728,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	773 545,31	-	773 545,31
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		773 545,31	-	773 545,31
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		14 054 263,47	2 103 010,00	16 157 273,47
021	Virement de la sect de fonct.	4 662 881,84	- 122 010,00	4 540 871,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	430 000,00	-	430 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		5 092 881,84	- 122 010,00	4 970 871,84
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

* **CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = + 2.103.010 €**

-article 1641 : « Emprunts en euros » : + 2.103.010 €

Le volume d'emprunt est réajusté compte tenu du virement complémentaire de la section de fonctionnement et de l'état d'avancement des opérations.

* **CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = (-) 122.010 €**

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget 2023 le budget annexe de l'Eau Potable s'élève à **27.634.877,15 €**.

4- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0 €**

Dans le cadre de la présente DM, les réajustements proposés en fonctionnement sont équilibrés.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 468 263,07	-	7 468 263,07
011	Charges à caractère général	52 800,00	-	52 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	385 000,00	175 000,00	560 000,00
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		437 800,00	175 000,00	612 800,00
66	Charges financières	410 000,00	-	410 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	25 000,00	25 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		847 800,00	200 000,00	1 047 800,00
023	Virement à la section d'investissement	6 620 463,07	- 200 000,00	6 420 463,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section -	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		6 620 463,07	- 200 000,00	6 420 463,07

*** CHAPITRE 012 : « Charges de personnel et frais assimilés » = + 175.000 €**

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » : + 175.000 €

Le temps de travail des agents de la Direction de l'Eau se répartit entre les différents budgets annexes (eau potable, assainissement des eaux usées et GEMAPI). Ce complément concerne des écritures de refacturation des frais de personnel porté par les autres budgets.

*** CHAPITRE 67 : « Charges exceptionnelles » = + 25.000 €**

-article 6711 : « Intérêts moratoires et pénalités sur marchés » : + 25.000 €

Cette ouverture de crédits concerne les intérêts moratoires dus par le TCO.

*** CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = (-) 200.000 €**

L'ajustement des crédits proposés est compensé par la réduction du virement à la section d'investissement.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 652.500 €

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- en dépenses, les crédits sont réajustés conformément à l'avancement des opérations programmés au budget 2023 (+ 652.500 €) ;
- en recettes, les crédits sont réajustés d'autant.

A- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 652.500 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 645 428,66	652 500,00	14 297 928,66
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	671 700,00	- 118 500,00	553 200,00
21	Immobilisations corporelles	940 000,00	- 177 000,00	763 000,00
23	Immobilisations en cours	9 458 200,00	948 000,00	10 406 200,00
26	Participation	13 800,00	-	13 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	-	800 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 883 700,00	652 500,00	12 536 200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	-	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		200 000,00	-	200 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	1 561 728,66	-	1 561 728,66

* **CHAPITRE 20 : « Immobilisations incorporelles » = (-) 118.500 €**

-article 2031 : « Frais d'études » : (-) 78.500 €

-article 2087 : « Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition » : (-) 40.000 €

* **CHAPITRE 21 : « Immobilisations corporelles » = (-) 177.00 €**

-article 21532 : « Installations à caractère spécifique » : (-) 40.000 €

-article 217532 : « Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels » : (-) 137.000 €

* **CHAPITRE 23 : « Immobilisations en cours » = + 948.000 €**

-article 2317 : « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » : + 938.000 €
Les réajustements proposés concernent principalement la modernisation du réseau RN1A (+ 938.000 €), compte tenu de l'état d'avancement du chantier.

-article 238 : « Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles » : + 10.000 € (avances à payer au démarrage des marchés de travaux).

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 652.500 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 645 428,66	652 500,00	14 297 928,66
13	Subventions d'investissement	2 616 600,00	-	2 616 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 646 636,93	852 500,00	3 499 136,93
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		5 263 236,93	852 500,00	6 115 736,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 561 728,66	-	1 561 728,66
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		-	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 824 965,59	852 500,00	7 677 465,59
021	Virement de la sect de fonct.	6 620 463,07	- 200 000,00	6 420 463,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	-	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		6 820 463,07	- 200 000,00	6 620 463,07
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Les propositions nouvelles portent sur les chapitres suivants :

* **CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = + 852.500 €**

-article 1641 : « Emprunts en euros » : + 852.500 €.

Le volume d'emprunt est réajusté compte tenu du virement complémentaire de la section de fonctionnement et de l'état d'avancement des opérations.

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget annexe 2023 de l'Assainissement des Eaux Usées s'élève à **21.766.191,73 €**.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Pour le Budget Principal :

-ADOPTER la décision modificative n°1 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.

Pour le Budget Annexe de la GEMAPI :

-ADOPTER la décision modificative n°1 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.

Pour le Budget Annexe de l'eau Potable :

-ADOPTER la décision modificative n°1 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement des Eaux Usées :

-ADOPTER la décision modificative n°1 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président